



**VILLE DE LANCY**

---

**Législature 2020 - 2025**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**  
**Séance du 26 janvier 2023**

---

Transformation de l'espace de vie infantine (EVE) Claire-Matin – route de Chancy 59  
Crédit d'investissement complémentaire (Fr. 850'000.--) (313-22.12)

Vu la nécessité d'effectuer des travaux de transformation des locaux dédiés à l'EVE Clair-Matin ;

Vu que dans le cadre de la demande d'autorisation de construire, des demandes de compléments ont été formulées par l'Office des autorisations de construire ;

Vu que l'ajout d'éléments de rangement sont nécessaires pour se conformer au préavis formulé par le SASAJ ;

Vu que, compte tenu de l'urgence climatique déclarée par le Conseil administratif en janvier 2021, le projet d'amélioration des espaces extérieurs a été revu ;

Vu l'exposé des motifs ;

Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 9 janvier 2023 ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 11 janvier 2023 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

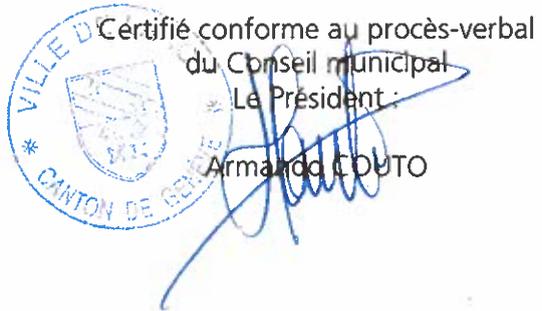
DECIDE

~~à l'unanimité, soit~~ par **19** oui / **9** non / **3** abstention(s)

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement complémentaire de Fr. 850'000.-- destiné à couvrir les travaux encore à effectuer sur le crédit relatif à la transformation de l'espace de vie infantine (EVE) Clair-Matin, sis route de Chancy 59, voté le 27 mai 2021, pour un montant de Fr. 2'650'000.--

2. d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 27 mai 2021

Certifié conforme au procès-verbal  
du Conseil municipal  
Le Président :  
Armand COUTO



M 059A/2022

## **MOTION**

au sens de l'article 32 du Règlement du Conseil municipal

relative à l'objet suivant :

### **Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire à Lancy**

---

#### **Exposé des motifs**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

De plus en plus de communes se lancent dans la mise en place d'un plan de mobilité scolaire, visant à sécuriser les trajets de la maison à l'école et à instaurer les besoins spécifiques des enfants dans l'aménagement urbain, conformément au Plan d'actions de la mobilité douce 2015-2018 du Canton.

L'idée est de mettre la vision de l'enfant au cœur du processus avec une démarche participative. Une enquête est réalisée auprès des parents, des enfants et des enseignant-es afin de connaître les habitudes de mobilité des écolières et écoliers sur le chemin de l'école. Elle permet de déterminer quels chemins empruntent les enfants pour venir à l'école et les secteurs dangereux.

Un bilan de mobilité est élaboré suite aux informations récoltées, puis des recommandations sont proposées. Tout au long du processus, l'accent est mis sur l'information et la sensibilisation de toutes et tous.

Ces mesures sont complémentaires, car il est aussi important de promouvoir un chemin sécurisé en dehors des horaires des patrouilleuses scolaires ou sur les différents trajets empruntés par les écolières et écoliers. Du point de vue de la santé et de l'environnement, l'idée est aussi de favoriser l'exercice physique et de préserver la qualité de l'air en encourageant la mobilité douce et active.

Les prix varient entre 25'000 CHF et 37'000 CHF selon les écoles. Il est toutefois possible de regrouper les écoles afin de diminuer les dépenses et la démarche peut être répartie sur plusieurs années.

La Ville de Genève, les communes de Meyrin, Vernier, Chênes-Bougeries, Genthod, Dardagny mais aussi le canton de Vaud, Fribourg et le Valais ont d'ores-et-déjà adopté des plans de mobilité scolaire pour leurs territoires.

Ainsi, vu :

- que le plan d'actions pour la mobilité douce 2015-2018 prévoit la promotion des plans de mobilité douce auprès des établissements scolaires genevois ;
- la motion M 2364 « pour que Genève devienne un canton exemplaire en matière de sécurité sur le chemin de l'école », votée à l'unanimité du Grand Conseil genevois le 12 mai 2017.

Par ces motifs, le Conseil municipal charge le Conseil administratif :

D'étudier les opportunités et les coûts de la mise en œuvre de plans de mobilité scolaire à Lancy, tenant compte des mesures existantes.

---

***Conseil municipal du 24 février 2022***

***Motion renvoyée à la Commission de l'aménagement du territoire par 30 oui, 0 non, 4 abstentions***

***Conseil municipal du 26 janvier 2023***

***Motion amendée acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention***